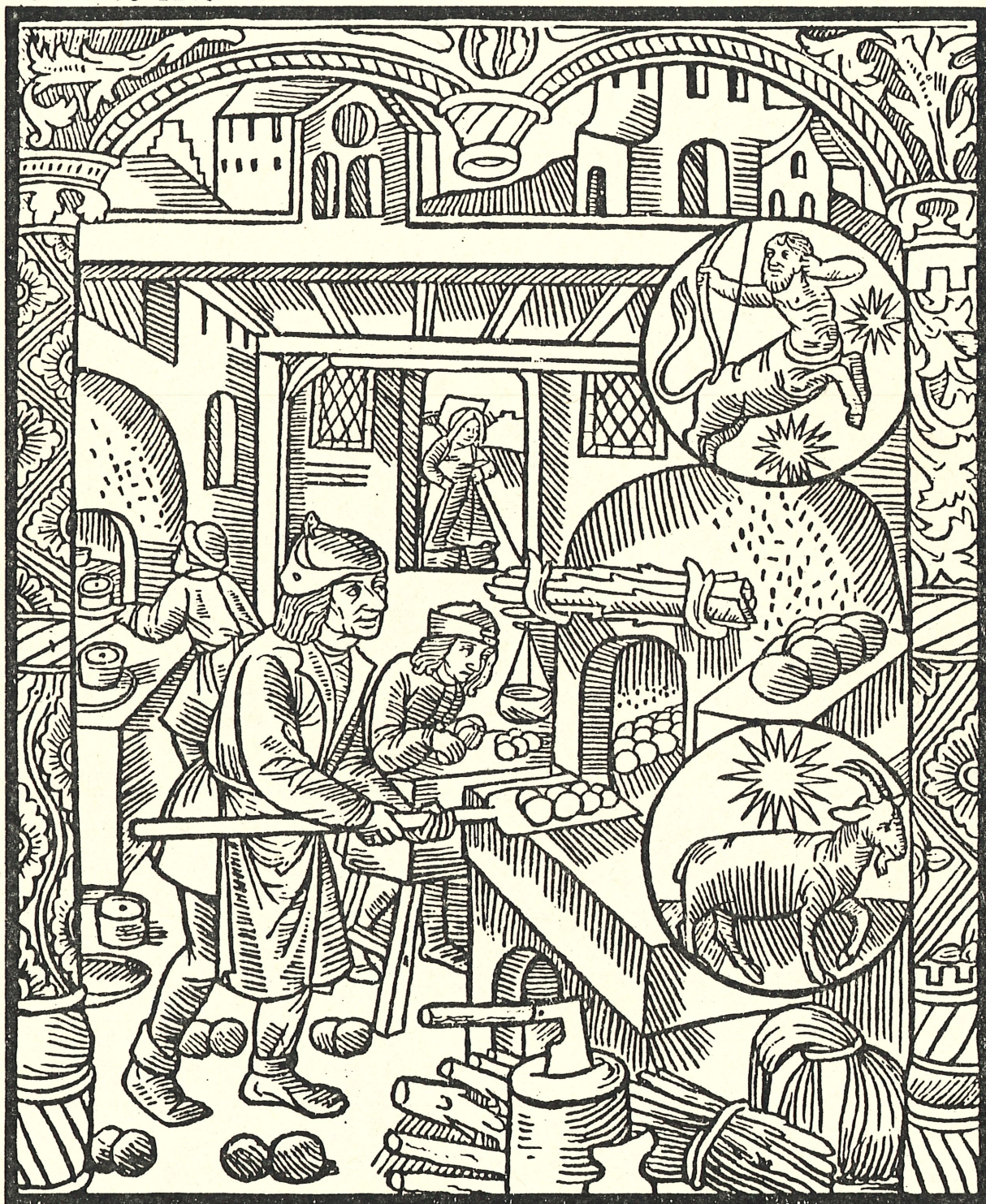


BUSSAC info



N° ISSN 0776-2246



Calendrier des bergers

Mois de Décembre

La pâtisserie

Bulletin local

PARUTION TOUS LES 2 MOIS

NOV. - DEC.

n° 30

S O M M A I R E

	Pages
- <u>EDITORIAL</u>	3
<u>-VIE DES SECTIONS</u>	
. Course Pédestre	4
. Football	7
. Jumelage	10
. Repas des Retraités	13
<u>- INFORMATIONS LOCALES</u>	
. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du FOYER RURAL MUNICIPAL du 07 Octobre 1988 ..	16
. Conseil d'Ecole	27
. Aménagement du Presbytère	30
. Arbre de Noël des Ecoles	34
<u>- INFORMATIONS GENERALES</u>	
. Communiqué de l'Institut National de la Statistique	35
<u>- INFORMATIONS MUNICIPALES</u>	
. Réunion du 26 Octobre.....	36
. Réunion du 11 Novembre	38

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| - Marie-Claude ALLINAND | - Marie-Jo CHAPUIS |
| - René BOURAUD | - Nicole GUITER |
| - Joseph CASTILLON | - Suzanne MAGNERON |
| - Nicole CHABOT | |

La distribution est assurée par :

Mmes DURAND - FOUQUET - PATROUILLAULT et POMMIER

EDITORIAL

L'esprit qui doit animer le Foyer Rural doit être la tolérance, la solidarité et l'entraide entre toutes les sections culturelles et sportives.

Lorsque nous acceptons d'oeuvrer au sein du Foyer Rural, il faut laisser les querelles partisans aux oubliettes.

Nous sommes, avant tout, une équipe de bénévoles qui voulons animer notre commune pour qu'elle ne se transforme pas en cité-dortoir.

Nous participons à l'activité des jeunes pour leur fournir un but lors de leurs loisirs, et cela permet de leur apprendre l'esprit d'équipe.

Pour les moins jeunes, le Foyer Rural est un lieu de rencontres.

D'autres activités pourraient venir se greffer. Exemple un club de 3e âge.

Mes prédécesseurs ont oeuvré dans ce sens et me laissent un Foyer Rural qui se trouve sur la bonne voie. Je continuerai donc.

Le Président,

Joël CLINCKEMAILLIE

Course Pédestre

Il a fallu du temps, de la réflexion pour savoir si l'édition 89 de notre course pédestre verrait le jour, avec ma collaboration. Et cela pour des raisons purement administratives, internes au règlement des courses sur route, ainsi que le manque de sérieux de certains responsables de la commission.

Le problème qui a perturbé notre manifestation avait été le manque de concurrents et l'oubli maladroit d'un quotidien local pour une parution promise dans ses pages sportives. Un organisateur sans scrupules et très intéressé par la diffusion de son enseigne dans ce même journal, ainsi que par les retombées économiques de ce genre de manifestation de masse, avait passé outre toutes les démarches administratives pour organiser une course pédestre et bien sûr ne s'était pas inscrit au calendrier.

Personnellement, je les soupçonne même d'avoir intéressé un support médiatique, déjà cité, pour diffuser très largement 2 jours avant leur épreuve une page de pub sur cette manifestation sportive, le tout arrosé de super lots aux concurrents qui s'engageraient à cette course : voyage aux Baléares, à New York pour le marathon, et autres... Ce qu'il avaient oublié de préciser, c'est que seuls les 3 premiers seraient récompensés. En fin de compte, une grosse concentration à cette course, 540 concurrents exactement. Mais il y eut beaucoup de déçus par une mauvaise information et un manque de compétence des organisateurs. Et l'organisation était loin d'être parfaite.

Je n'oublierai pas de préciser que ce même journal dont je mettrai son objectivité en doute, m'avait demandé une

.../...

semaine avant notre épreuve de leur faire parvenir le programme de cette dernière. Il a fallu que je le fasse à 2 reprises, puisqu'à deux fois ce quotidien n'avait pas tenu ses engagements, et BUSSAC était tombé aux oubliettes. Par contre, l'autre organisateur, lui, a bénéficié de deux parutions très tapageuses, bizarre non !!!...

Vous comprendrez mieux ici mon désarroi devant ces faits.

Lors d'une réunion du 23.II.88 à Rochefort, ces faits ont été cités devant la commission départementale des courses sur routes, ainsi que devant le responsable régional de la Jeunesse & des Sports.

Et BUSSAC a obtenu gain de cause et dorénavant, le jour où BUSSAC organisera personne d'autre ne pourra en faire autant sur le département.

Et ceci grâce à une personne qui a su faire valoir ses droits et mettre les responsables en face de leurs tâches. En l'occurrence Monsieur CASTILLON, qui avait encore bien oeuvré et très efficacement, d'ailleurs comme tout ce qu'il a entrepris au sein du Foyer Rural, et une grande partie du succès de l'organisation lui revient.

Il est à souhaiter que lors de notre 2e édition l'on trouve la même motivation.

Jean-Pierre CLERFEUILLE



Tous les coureurs sur la ligne de départ



C
pe



Le
dou
ser
sur
d'ar

Remise des prix
aux vainqueurs



FOOTBALL



H E U R E U X !

1988 va s'éteindre dans quelques jours et passera le relais à 1989. Ce sera, comme chaque fin d'année l'heure des bilans.

A la section Football, nous n'en serons qu'à peu près mi-parcours de la saison, puisque celle-ci s'étale généralement de Septembre à Mai.

Mais déjà, nous savons que nous comptabiliserons un bilan positif à l'arrivée.

Pensez donc une section qui rassemble 80 personnes entre joueurs et dirigeants, qui possède 4 équipes représentant notre commune chaque dimanche dans les différents championnats du district Aunis-Saintonge et qui en plus à la grande chance d'avoir une équipe de débutants qui piaffe d'entrer dans l'arène à son tour.

Tout ceci ne se fait pas tout seul. Des dirigeants, des parents, des jeunes se dévouent chaque week-end pour accompagner, transporter, encadrer tout ce petit monde.

Chaque mercredi Stéphane et André se dévouent pour entraîner et conseiller les plus jeunes. Didier prend la relève en nocturne pour les seniors et les juniors. Il n'est pas rare de voir Cyrille SAVARIT ou Michaël VINCENDEAU se dévouer pour arbitrer un match de poussins ou de pupilles.

Il faudrait tous les citer, car à des titres divers nombreux sont ceux qui interviennent pour aider.

.../...

Bravo à toute l'équipe et c'est pour cela que le Président peut écrire heureux, car il reconnaît avoir beaucoup de chance de posséder un groupe aussi dynamique.

Sur le plan sportif les résultats suivent moyennement. Chacune de nos équipes dans sa poule respective enregistre victoires et défaites. Le bilan est positif toutefois.

Autour de nous, nous trouvons également assistance en ce qui concerne le matériel. Mme PLANET, coiffeuse à BUSSAC a offert un jeu de maillots pour équiper notre groupe de poussins. Qu'ils étaient fiers nos gamins dans ces beaux maillots tous neufs qu'ils étrennèrent par une victoire.

Nos pupilles ne voulurent pas être en reste et la semaine passée eux aussi firent honneur à Mr et Mme Serge GAUDIN qui venaient de leur offrir également un jeu de maillots. Que les généreux donateurs soient ici remerciés et qu'ils sachent combien les responsables que nous sommes apprécions leur geste.

Sur le plan matériel, notre ami France, toi qui lira ces lignes, sache également combien nous serons heureux le jour où nous pourrons te dire merci lorsque tu nous livreras les poteaux de buts promis et qui nous font actuellement beaucoup défaut pour les matches de nos jeunes. Nous savons qu'un retraité ne manque pas d'occupation, mais si tu pouvais nous accorder un tout petit peu de ton temps nous apprécierions.

En cette fin d'année 88 et à l'aube de la nouvelle année 89, qu'il nous soit permis d'adresser à tous les meilleurs vœux que nous formulerons pour qu'au sein de notre association, de nos familles la joie, le plaisir et le bonheur soient.

Bonne année 1989 à tous.

Roland MONGET



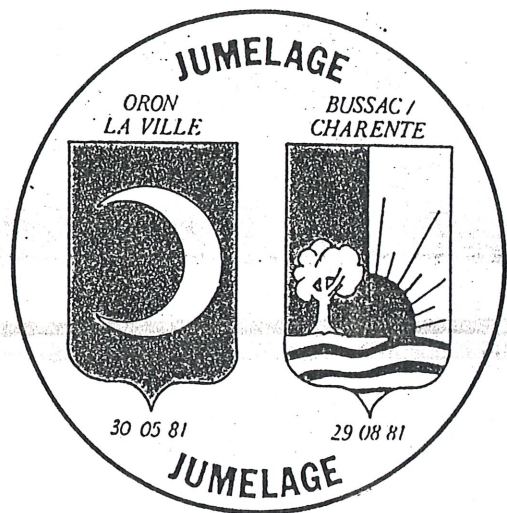
Les Poussins
et leur
entraîneur
Stéphane
CHABOT

Les Pupilles



Les Séniors





JUMELAGE

Les débuts de l'année 88-89
à la Section Jumelage

Tout démarrait gentiment jusqu'au 25 septembre, lendemain de l'Assemblée Générale, où des nuages lourds de questions sont venus embarrasser notre ciel.

Le 24 septembre, presque tous les participants au voyage de Juillet à Oron, ainsi qu'un bon nombre de personnes intéressées par la vie de notre section, s'étaient réunis dans la grande salle du foyer pour écouter les rapports d'activités, moral et financier et aussitôt participer au renouvellement du tiers sortant. Les anciens membres se représentaient et quelques nouveaux voulaient se joindre à nous "pour donner un coup de main". "Que faisons-nous de tout ce monde ? Votons". Bravo pour l'esprit démocratique. Donc, nous votons et nous retenons ceux qui ont la majorité.

Et nous attaquons la projection des diapos présentée par Jean-Marc et Marie-Claude Allinand : éclats de rire, souvenirs, souvenirs. Nous terminerons par un pot de l'amitié et nous prendrons rendez-vous pour le lendemain matin afin de procéder à l'élection du bureau et à une approche de l'année à venir.

Alors là, le ciel nous est tombé sur la tête : les personnes qui avaient été élues étaient gênées, d'autres trouvaient que "ce n'était pas normal". Il leur avait fallu toute la nuit pour s'apercevoir qu'ils n'avaient pas osé ouvrir la bouche la veille. Nous avons donc accepté de nous regarder en face et de revenir au point avant-zéro.

.../...

Toutes les personnes qui se sont présentées seront donc acceptées : plus besoin d'élections pour faire partie de la section Jumelage ; il suffirait, le jour de l'Assemblée Générale d'être candidat ou de se retirer.

Procédons maintenant à l'élection du bureau :

. Présidente :.....	Janine CASTILLON
. Vice-Présidente	Nicole VIOLLET
. Secrétaire	Nicole CHABOT
. Secrétaire Adjointe .	Jocelyne LAJOIE
. Trésorier	Pascal MONGET
. Trésorière Adjointe .	Josiane DEMAZOIN
. 2 Assesseurs	Henri DANIAU et Marie-Jo CHAPUIS

Et si nous organisions quelques manifestations au cours de l'année ? Car ce n'est pas tout de réclamer 5 000 F chaque année au Foyer Rural, somme qui reste bloquée jusqu'à la prochaine venue des Suisses. Il faut aussi être productif et apporter de l'eau au moulin collectif que sont les finances du Foyer Rural.

Nous avons donc organisé un loto pour le 19 novembre 1988 : les lots étaient exclusivement de la nourriture. Comme nous n'avons pas eu beaucoup d'ex-aequo, il nous restait beaucoup de lots de consolation mais nous avons continué les jeux jusqu'à ce que toutes les denrées aient été distribuées. Parmi les gagnants bussacais, citons M. BARRANCO ($\frac{1}{4}$ arrière de cochon), Mme DAGREOU (1 jambon) et pour des lots de moindre importance : Mmes ALLAMARGOT, BRETAUD, GUITER, le jeune CHABOT. Quant à la pesée du jambon, il y a eu deux ex-aequo à 5 g près. Savez-vous qui l'a emporté ? Le vainqueur de l'an dernier : M. ROY.

.../...

Pour ces chanceux et pour ceux qui y croient toujours,
il faut savoir que le Foyer Rural organise à la fin du mois
de janvier un autre loto.

La section Jumelage, pour sa part, vous annonce pour le
25 février 1989 la soirée raclette dont les détails vous
seront communiqués ultérieurement : surveillez vos boîtes
à lettres !

Dès maintenant, vous pouvez vous faire inscrire pour cette
soirée auprès de :

. Madame CASTILLON	46.74.13.14
. Madame LAJOIE	46.74.29.02
. Madame DEMAZOIN	46.74.01.60

Amenez vos amis !

Janine CASTILLON

25 Février 89
SOIREE RACLETTE
Pensez-y !...

REPAS DES RETRAITES

Ce Dimanche 4 Décembre, la pluie et le vent n'avaient pas découragé les quelques soixante-dix retraités bussacais qui s'étaient déplacés afin d'assister au traditionnel repas préparé à leur intention.

A l'intérieur de la salle municipale, joliment décorée et bien chauffée, le Maire et le Président du Foyer Rural ont accueilli les convives en les remerciant d'avoir répondu favorablement à leur invitation. Ils ont rappelé que cette manifestation est organisée par le Foyer Rural, avec la participation de la municipalité et du bureau d'aide sociale.

Au moment de l'apéritif, nous avons eu l'agréable tâche de fêter notre doyenne, Mme GUILLON, ainsi que Mmes COUTEAU et DUPUY pour leurs anniversaires, une étant née le 3, l'autre le 5 Décembre.

L'équipe présente commença alors son service et pour agrémenter le tout, certains convives y allèrent de leur chanson ou de leur histoire.

Vers le milieu du repas, Jimmy PIERRY et ses partenaires commencèrent à distraire les convives par leurs airs d'accordéon, leurs chansons, leurs jeux auxquels beaucoup participèrent et leur numéro de clown très apprécié. Un bal permit ensuite à chacun de prendre cavalier et cavalière pour une valse ou un tango. Cette année encore, un grand nombre de jeunes retraités ont su entraîner les plus anciens, et c'est ainsi que pour terminer cette agréable journée, tous les convives se levèrent pour faire une grande farandole.

Quelle satisfaction pour les organisateurs de voir leurs invités heureux de s'amuser ! Heureux aussi de dire en partant qu'ils avaient fort bien apprécié le repas. Un grand

.../...

merci à Mr LABBE, notre cuisinier du jour, qui a bien voulu prendre en main la réalisation du repas. Merci aussi à la sympathique équipe de bénévoles qui a permis la réussite de cette belle journée. Merci aussi à notre épicier, Mr MENAUD qui nous a généreusement offert les traditionnelles galettes des rois. Et enfin, tous nos remerciements aussi à vous, amis retraités, qui avez permis au comité de coopération BUSSAC-KABARA de collecter par sa tombola une jolie somme pour l'acquisition de fournitures destinées aux enfants de KABARA.

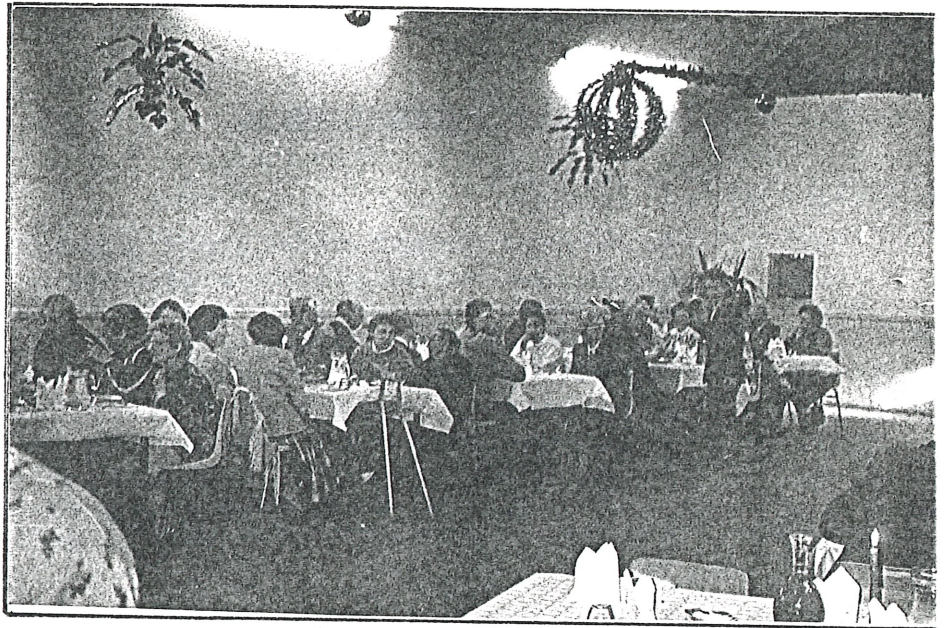
Nous souhaitons vous retrouver l'année prochaine, afin de passer ensemble une très agréable matinée.



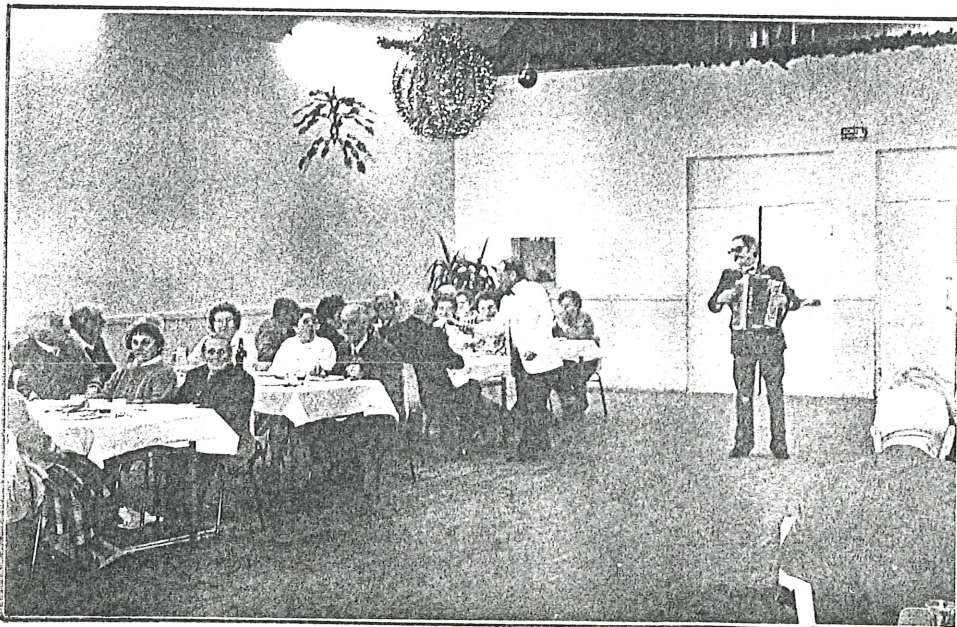
Le Président du Foyer Rural,
Joël CLINCKEMAILLIE, embrassant
notre doyenne M^{me} GUILLON (90 ans bientôt)



Vue
d'ensembl



sur
quelques
tables



L'anima
Jimmy Pie
en compa
de son accor

FOYER RURAL DE BUSSAC

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 OCTOBRE 1988

Le Président Castillon ouvre la séance en remerciant de leur présence M. le Maire de Bussac, en rappelant la place qu'il occupe au sein du Foyer Rural et M. Serge Prouzat, animateur cantonal. Il présente les excuses de MM. Serge Méchain et André Emerit.

Lecture de l'ordre du jour:

- . Présentation des différents rapports.
- . Questions diverses.
- . Elections au Conseil d'Administration.
- . Intervention de M. le Maire.

I - LECTURE DU RAPPORT MORAL

Cf. Annexe.

M. Roland Monget intervient pendant la lecture du rapport alors que M. Castillon s'apprêtait à faire lire la lettre de démission de la Vice Présidente du F.R..

Il rappelle son intervention de 87, expliquant que toute Assemblée Générale comporte un ordre du jour précis (Rapport d'Activités, Rapport Financier, Rapport Moral, Questions Diverses) auquel il convient de se tenir.

Il considère que l'intervention d'une lettre, qui concerne un fait passé, pour être jetée dans une Assemblée Générale n'a pas lieu d'être. Il estime qu'il n'est pas positif de le faire.

M. Castillon explique que Mme de la Taste a demandé que cette lettre soit lue au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Assemblée Générale. Il pense, pour sa part, que la lecture de cette lettre doit avoir lieu à moins que l'assemblée n'y soit pas favorable. Il pose la question à l'assemblée.

M. Clinckemaille prend la parole, disant que cette lettre avait été distribuée à domicile. Il pense que tout le monde a donc pu en prendre connaissance et que cela est suffisant.

M. R. Monget dit alors qu'il estime que l'assemblée n'est pas obligée d'accepter une demande de cette nature.

M. le Maire prend alors la parole. Il pensait que le débat qui avait eu lieu l'année dernière était clos. Il constate que le Président du F.R. prend la responsabilité de le rouvrir dans son rapport moral. Il dit que M. Castillon veut donner connaissance au F.R. d'une lettre, dont on vient de faire remarquer qu'elle a été portée à la connaissance de tous les bussacais, d'une personne qui annonçait sa démission de toutes ses activités au sein du F.R..

Il estime que M. Castillon préside l'assemblée et que, s'il estime qu'elle doit être lue, cela soit fait. Si ceci devait avoir lieu, il demande que soit portée à la connaissance de l'assemblée la réponse qu'il avait faite au Conseil d'Administration au cours duquel cette lettre avait été lue. Il dit alors que M. Castillon ouvre cette Assemblée Générale sous de curieuses hospices.

M. Castillon annonce alors que, l'assemblée l'invitant à ne pas le faire, cette lettre ne sera pas lue.

La lecture du rapport moral reprend alors.

Le Président Castillon demande s'il y a des questions sur le rapport moral.

M. Clerfeuille demande si M. Castillon démissionne où s'il fait partie du tiers sortant.

M. Castillon lui répond qu'il fait partie du tiers sortant.

M. Castillon demande alors que le rapport soit mis aux voix:
Voix contre: 0

M. Castillon considère le rapport comme adopté.

M. Mignon prend la parole disant que continuer la polémique d'année en année n'apporte rien au FR. Celui-ci est un endroit où l'on se réunit, où l'on peut faire abstraction d'idées différentes et que l'on ne peut, de cette façon, construire quelque chose de positif.

M. Castillon répond qu'il n'est pas question de polémiquer mais qu'il s'agit d'une réponse à des attaques personnelles faites l'année précédente.

M. Chapuis demande alors le respect des règles avec la mise aux voix du rapport moral pour approbation. Pour sa part, son vote sera un refus car ce texte mettant en cause des événements ayant eu lieu lors de la dernière AG ne peut être un rapport moral.

M. Castillon exprime son désaccord, personne n'ayant voté contre.

M. Chapuis ainsi que plusieurs personnes dans la salle demandent que puissent être comptabilisées de possibles abstentions.

Le rapport moral est donc remis aux voix:

- . Contre: 0
- . Abstentions: 8
- . Pour: 31

Le rapport moral est adopté.

II - RAPPORT D'ACTIVITE

Il est lu par la secrétaire, M.C. Allinand.

Questions sur le rapport d'activité: néant

- Vote: . Contre: 0
. Abstentions: 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

III - RAPPORT FINANCIER

Cf. annexe.

Il est présenté par le Trésorier adjoint, B. Demazoin.

Questions sur le rapport financier:

M. Mignon demande dans combien de sections se répartissent les 8000 F. comptabilisés dans la rubrique " en caisse". Il est surpris de son importance alors qu'il n'était question que de petites sommes il y a quelques années.

M. Castillon lui répond que cette somme plus importante en raison des factures en cours.

M. Clinckemaillé prend alors la parole pour citer le cas de la section football: la saison a repris, 5 équipes sont engagées, il existe des frais d'arbitrage ..., tout ceci nécessite de l'argent.

M. Castillon fait remarquer que la vente des cartes représente un apport de 15275 F. (prix d'achat = 7000 F.).

M. Chapuis remarque, à la lecture du bilan remis, que le total des dépenses est supérieur à celui des recettes. On ne peut dire alors que la situation est bonne puisqu'il y eu consommation des avoirs. Il s'agit donc d'une gestion déficitaire.

Il ne comprend pas pourquoi apparaît alors dans la première page du rapport financier un solde excédentaire de 6453 F. pour la saison 87-88.

Il remarque d'autre part, pour le chapitre boissons, que les recettes sont inférieures aux dépenses et s'en étonne.

M. Castillon lui répond que cette différence (boissons) tient compte des dépenses effectuées en dehors des manifestations ainsi que des stocks.

M. Monget explique que, pour la lecture du bilan financier, il faut tenir compte des deux pages qu'il convient d'additionner pour obtenir le résultat global. Le résultat pour la saison 87-88 est bien alors excédentaire de 6453 F.

Un participant demande à voir le rapport financier avant qu'il ne soit procédé au vote.

Quelques exemplaires du rapport sont distribués.

M. Souchard dit alors que ce rapport manque de signification d'un point de vue comptable.

Le rapport financier est alors mis aux voix:

- . Contre: 2
- . Pour: 48
- . Abstentions: 6

==> Le rapport financier est donc adopté.

IV QUESTIONS DIVERSES

* Evolution des adhésions au FR

Le Président Castillon remarque l'évolution du nombre d'adhérents du FR:

1984	367
1985	305
1986	284
1987	286
1988	339

L'accroissement du nombre de cartes vendues en 88 peut correspondre au voyage en Suisse ainsi qu'à la création de la section informatique.

Il estime que ce chiffre devrait être dépassé en 1989, constatant qu'un certain nombre de personnes participent aux activités du Foyer sans en posséder la carte.

Il fait remarquer que les cartes sont en vente, pour la première fois avant l'A.G.

Une seule catégorie de cartes pour 89 comportant une assurance individuelle.

Prix de la carte 89: - Adulte: 45 F.
 - Jeune: 25 F.

* Fixation du prix des cartes pour les saisons 89/90 et 90/91.

Il est proposé le maintien du prix de la carte pour les deux années à venir (45 et 25 F.).

M. R. Monget estime qu'il n'est pas prudent de maintenir le même prix pendant quatre ans.

Il est proposé de maintenir ce tarif pour 1 an.

Mme Genat dit être favorable au maintien pour 89.

La question est mise aux voix:

- . Pour le maintien de la cotisation pour 89 (45 et 25 F.): 50
- . Contre le maintien: 2

=> La cotisation est maintenue pour 89.

M. Pommiér explique les raisons de son vote contre: d'une part, la nécessité de récupérer de l'argent sur toute activité organisée devient une gêne pour le bon fonctionnement du FR; d'autre part, ce mode de financement pénalise plus particulièrement les familles qui participent activement aux activités du Foyer.

Il est demandé si ce vote sur le prix des cartes portant sur un an seulement n'est pas en contradiction avec les statuts du FR.

Il est répondu qu'il n'y a pas d'intérêt particulier à le prévoir pour les deux années à venir si le prix des cartes peut être connu en temps utile.

* Etat des lieux du Foyer Rural.

Le Président Castillon donne lecture de l'état des lieux (cf. Annexe).

Il signale que les points cités ne concernent que des détails d'usure ou des malfaçons. Un certain nombre d'entre eux ont été arrangés.

Il constate l'absence de dégradation des locaux et la nécessité d'un entretien permanent par des personnes de bonne volonté.

Il aurait souhaité voir se réaliser l'installation d'un garage à vélos et la pose d'un carrelage dans les vestiaires de la section football.

Mme Dupas prend la parole pour demander le remplacement de la moquette dans la salle de gymnastique.

* tour des sections

- Bibliothèque (M.J. Chapuis)

- . Besoins en matériel (étagères, casier pour les livres des petits..)
- . Le bibliobus, lors de son dernier passage, a permis la mise à la disposition des bussacais de 350 romans et 170 livres pour enfants.

- Boule bussacaise

En l'absence de représentant de cette section, c'est M. Castillon qui prend la parole.

Il semble que cette section tourne bien. Elle est toujours indépendante et n'a que peu de rapports avec le F.R.. Ceci est inquiétant car le F.R. alimente la section en électricité et lui permet d'utiliser ses installations. La section a vendu pour 87-88 deux cartes du F.R..

- Bussac - Info (M. R. Bourraud)

- . Le journal fonctionne avec une équipe réduite. Elle attend des renforts et les bonnes volontés sont sollicitées.
- . Le numéro 29 doit sortir prochainement.
- . Il remercie le groupe qui se charge de la distribution et espère qu'il continuera sur sa lancée.
- . Il souligne l'amélioration de la présentation (changement de machine).
- . Le prix de l'abonnement reste identique.
- . Nombre d'abonnés: 185.

- Bussac-Kabara

En l'absence de représentant de cette section, M. J. Castillon nous dit que, lors de l'Assemblée Générale de la section, il a été décidé d'envoyer un colis par l'intermédiaire de l'équipe de Saintes-Tombouctou qui doit s'y rendre en Décembre.

Il avait alors proposé que le F.R. avance l'argent nécessaire.

Mlle Souchard demande quand doit se tenir la prochaine réunion de l'association.

- Comité des Fêtes (Y. Pouponnot)

Il se propose de participer au prochain loto organisé par le F.R.

M. Castillon intervient pour dire qu'il aimerait que le Comité des Fêtes soit intégré au F.R..

M. Pouponnot lui répond que le Comité des Fêtes est intégré au F.R.

- Football (M. R. Monget)

. Saison 87 - 88:

La section possédait trois équipes (Séniors, cadets, poussins).

L'équipe sénior a terminé seconde de sa poule et, après barrage, accède en deuxième division.

Les cadets finissent seconds de leur poule.

L'équipe poussin est première.

Le budget de la section a été légèrement supérieur à 40 000 F. et il se dégage un bénéfice de 3416 F. hors frais communs.

. Saison 88 - 89:

78 licences ont été vendues (63 la saison précédente).

4 équipes sont engagées: (séniors, juniors, pupilles à 7, poussins à 7).

. Dans l'immédiat un concours de belote est organisé le samedi 26 Novembre.

M. Castillon demande que les sorties organisées par la section soient soumises à l'approbation du C.A. du Foyer Rural (problème de responsabilité).

- Gymnastique - musculation

. Gymnastique (Mlle Coste)

La section fonctionne en deux séances par semaine.

Elle comportait 25 inscrits l'an dernier

Le remplacement de la moquette de la salle de gym. est à prévoir.

. Musculation (M. Clerfeuille)

Il évoque le problème de concurrence sauvage survenu lors de la course pédestre organisée par la section.

Il donne la réponse fait à une lettre qu'il avait adressé, à ce sujet, à l'inspecteur de la Jeunesse

et des Sports. Il fait part de sa déception et de son désir de ne pas retenir de date sur le calendrier.

M. Prouzat dit alors qu'une commune peut organiser une course sur route au pied levé avec l'autorisation du Préfet, sur accord de l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports.

M. Clerfeuille exprime le souhait de ne pas reconduire cette manifestation dans ces conditions.

- Informatique (J. Guiter)

51 participants : . 39 enfants.

. 6 adolescents.

. 6 adultes.

Ils totalisent environ 650 heures d'utilisation du matériel, preuve de sa bonne utilisation.

Achat de matériel permis par l'application du contrat bleu.

Pour l'année 89, la section paraît bien partie.
Premier projet: le 5 Novembre (samedi après-midi):
opération portes ouvertes.

- Jumelage (J. Castillon)

Le point fort de la saison a été le voyage en Suisse en
Juillet.

La section a organisé un loto (succès relatif) et une
soirée raclette.

Prochaine manifestation: Loto le 19 Novembre.

- Photo (P. Emerit)

La section a bien fonctionné.

180 cartes postales ont été tirées, 160 ont été vendues.

Elle a réalisé les clichés pour Bussac-Info.

Les portraits des participants réalisés lors de la course
pédestre ont été un succès.

Perspectives: les mêmes.

- Tennis (J.L. Pommier)

. Saison 87-88:

Sur le plan matériel il signale la peinture du second
court réalisée par la municipalité.

Environ 80 joueurs réguliers.

Activités: Bon fonctionnement de l'école de tennis

(10 enfants en moyenne), cours adultes (8

personnes), pyramide (plus de 40 matchs disputés dans
ce cadre), tournoi de Juin (60 participants malgré
des conditions météorologiques très défavorables).

. Objectifs 89:

Les mêmes + constitution d'une équipe pour les
championnats de printemps.

A l'étude: utilisation de matériel spécial
d'initiation (raquettes et balles) pour l'école de
tennis pouvant permettre de jouer en espace plus
réduit mais couvert. Possibilité d'utiliser à cette
fin la salle municipale ?

. Remarque:

La pratique du tennis est en fait individuelle et
chacun va jouer quand il le désire. Le bon
fonctionnement de cette section nécessite cependant
un minimum de participation de tous (qu'il s'agisse
de détails matériels ou de l'élaboration des
objectifs généraux). Exemple: A.G. de la section: 1
seul participant en dehors des membres du bureau.

- Tennis de table (S. Chabot)

Deux équipes ont joué en 88 (départementale 2 et 3).

Deux écoles d'entraînement pour les jeunes fonctionnent
(une vingtaine d'enfants).

Chez les adultes, la section a compté 13 licenciés en 88, elle en compte 8 pour 88/89.

Il est prévu de recommencer cette année l'expérience de l'an passé (dans le cadre des contrats bleus), avec l'aide de S. Prouzat.

* Intervention de M. le Maire de Bussac

M. le Maire se propose d'être bref, se contentant de retenir les éléments positifs de cette soirée. Il salue une nouvelle fois la présence de Serge Prouzat et le félicite pour l'efficacité avec laquelle il assiste le F.R. depuis sa naissance.

Il retient de l'état des lieux la suggestion de création d'un garage à vélos.

Il retient aussi le bilan financier satisfaisant et s'en réjouit pour l'association et le budget municipal.

En ce qui concerne la bibliothèque, il note l'accroissement du nombre de titres en rayon et la nécessité d'ajouter des étagères.

Si elle est "déficitaire" sur le plan financier, son rôle est essentiellement d'enrichir les esprits.

Pour la jeune section Bussac-Kabara, il constate que, avec elle, le F.R. s'est donné une nouvelle dimension, humanitaire. Il précise qu'il n'a jamais été question d'envoyer simplement de l'argent mais de manifester solidarité et fraternité en profitant de ce que Saintes organise un chantier à Tombouctou.

Il remercie Mme. Tessier en remarquant son action, efficace quoique discrète, dans nombre de domaines.

A propos de la prochaine rencontre Saintes-Tombouctou, il avait été sollicité par le Maire de Saintes mais avait décliné cette offre. Il souhaite que, dans l'avenir, ce soit un jeune bussacais qui, avec l'aide du F.R., puisse s'y rendre.

Bussac-Info est le fait d'une petite équipe qui fait un bon travail. Il note l'effort de présentation.

Il constate le relativement faible nombre d'abonnés.

Il remarque que la section football est active et mérite bien du F.R.. Il rend hommage à la qualité de ses animateurs et se réjouit de son dynamisme.

Il remercie Mlle Coste d'avoir poursuivi les activités de la section gymnastique.

Il remercie et applaudit J.P. Clerfeuille pour l'organisation de la manifestation pédestre.

Il remarque les prouesses accomplies par les sections photo et informatique à cette occasion.

Il note la demande d'utilisation éventuelle de la salle municipale par la section tennis. Ceci, à son avis, mérite réflexion, cette solution présentant avantages et inconvénients.

Il constate que les courts sont bien utilisés.

Il estime effectivement regrettable le manque de participation à certaines manifestations.

Tennis de table: Il apprécie qu'un jeune s'exprime au nom de cette section et note avec satisfaction la reprise de l'école d'entraînement pour les jeunes.

Pour la section informatique, il remarque l'allusion faite aux 650 à 700 heures de fonctionnement des appareils au cours de l'année et met en relation ces résultats avec la qualité et le dévouement des animateurs.

Il a été mis à la disposition de la section du matériel qui sera enrichi en fonction de la demande et des besoins.

Il rappelle à ce sujet la politique qu'il a suivi: initier les demandes et y répondre ensuite.

Il continuera dans cette ligne pour la section informatique et améliorera la salle.

Il salue Valérie Bordet, embauchée comme TUC, pour le travail accompli. Il a sollicité M. le Prefet pour le renouvellement de son contrat et a obtenu son accord.

Concernant la section boules il remarque son ancienneté, sa bonne marche bien qu'elle se tienne à l'écart du F.R.. Ces rapports sont à améliorer.

Il évoque l'existence de projets d'aménagement d'un terrain qui répondra plus spécifiquement aux objectifs de la section.

Pour le jumelage, il constate le dynamisme de la section. Il exprime un regret: voir prendre la carte du F.R. la veille du jour où l'on doit participer à un voyage est regrettable et ne fait pas preuve du meilleur esprit Foyer Rural.

Il note que le Comité des Fêtes continue d'exister comme les autres sections.

* Elections au Conseil d'Administration

- Membres sortants:

- . Mme Jeanine Castillon.
- . M. Joseph Castillon.
- . Mme Chantal Chabot.
- . M. Bernard Demazoin, démissionnaire.
- . M. Patrick Emerit.

- . M. Jean-Paul Lajoie.
- . Mme Michèle de la Taste, démissionnaire.

- Candidats pour les sept sièges à pourvoir:

- . Mme Jeanine Castillon
- . M. Joël Clinckemaillé
- . Mlle Jeanine Coste
- . Mme Josette Dupas
- . M. Patrick Emerit
- . Mme Véronique Emerit
- . Mme Nicole Labbé
- . M. Jean-Pierre Pelletreau
- . M. Alain Souchard

- Résultats:

Votants: 56
1 bulletin nul
(Etaient électeurs les titulaires de la carte du F.R.
âgés de plus de 16 ans.)

Obtiennent:

. Mme Jeanine Castillon:	39 voix, élue.
. M. Joël Clinckemaillé:	46 voix, élu.
. Mlle Jeanine Coste:	48 voix, élue.
. Mme Josette Dupas:	30 voix.
. M. Patrick Emerit:	51 voix, élu.
. Mme Véronique Emerit:	38 voix, élue.
. Mme Nicole Labbé:	44 voix, élue.
. M. Jean-Pierre Pelletreau:	41 voix, élu.
. M. Alain Souchard:	36 voix.

La séance est levée à 23 heures 20.

Le secrétaire de l'Union de la Région

As

- CONSEIL D'ECOLE -

En présence de Monsieur le Maire et de Monsieur JOUET, DDEN, le Conseil d'Ecole s'est réuni à l'école, à 9h00, le Samedi 26 Novembre 1988.

Après une visite permettant à chacun de juger les nouvelles réalisations et acquisitions (rideaux dans les deux salles d'activités éducatives, eau chaude à la maternelle, four à micro-ondes à la cuisine, etc...) différents problèmes ont été discutés.

I - TRAVAUX A L'ECOLE (à réaliser) :

- Construction d'un placard-vestiaire dans le couloir attenant à la cuisine et servant de rangement à la maternelle (pour les employées du restaurant scolaire).
- Installation d'un miroir et finition du revêtement mural dans la salle d'activités de la maternelle.
- Ouverture d'une porte d'accès à la salle de restaurant par la cour.
- Travaux de peinture à réaliser dans les nouveaux W.C. (côté primaire), dans la salle d'activités (côté primaire), dans les W.C. du personnel de service.
- Scellement de la plaque de vidange (W.C. du personnel).
- Finition de la fermeture du préau par des plaques transparentes.
- Modifier l'écoulement des eaux usées de la cuisine en construisant une canalisation directe.
- Prévoir l'équipement du bureau (au moins une table).
- Prévoir un petit portique à la maternelle.
- Changer les roues du chariot utilisé par le personnel de la cuisine.

.../...

- Installer une antenne de télévision avec une prise dans chaque classe afin d'utiliser les 2 postes de télévision que possède l'école (émissions scolaires).
- Installer des placards à la cantine et dans les W.C. côté primaire, peut-être aussi dans la salle d'activités/informatique.
- Penser à la finition de cette même salle.

II - VOYAGES :

La classe enfantine et celle du CP-CEI sont allées à Saintes visiter l'Abbaye aux Dames ainsi que le rayon jouets d'un grand magasin. Un déplacement à la Roche-Courbon sera programmé pour les 2 autres classes.

III - BI-CENTENAIRE DE LA REVOLUTION :

L'exposition sur "La Révolution en Aunis" sera à BUSSAC du 28 Juin au 4 Juillet 1989.

Une commission municipale va être chargée de faire des recherches dans les archives sur ce thème. L'Ecole et les enseignants y participeront. Mmes POMMIER & DURAND Marie-Christine veulent bien commencer ce long travail de recherches avec les autres qui le désireraient.

La plantation d'un Arbre de la Liberté est envisagé. De plus, la fête de l'école prévue le Samedi 17 Juin 1989 pourrait, elle aussi, être centrée sur la Révolution.

IV - CONTRAT DE VILLE (ou Contrat Bleu) :

Le Conseil d'Ecole confirme l'avis favorable qu'il a donné en début d'année scolaire à la mise en place de ces activités (tennis de table, musique, bibliothèque, informatique).

. Tennis de table : tous les mardis avec Serge PROUZAT

14h45 - 15h45 : classe de Mme CASTILLON

15h45 - 16h45 : classe de Mr GUITER

L'activité continue le lundi soir et le mardi soir pour les élèves volontaires de 17h00 à 18h30 avec les animateurs du Foyer Rural.

. Musique : 3 heures le jeudi tous les 15 jours (animatrice Agnès GUERIN) pour les 4 classes.

. Bibliothèque et informatique : continuation de ce qui existe depuis plusieurs années pendant et hors du temps scolaire.

V - COMMISSION "RESTAURATION SCOLAIRE" :

Mme POMMIER est élue représentante des parents d'élèves dans cette commission.

VI - JOURNEE DU MAIRE :

Le Jeudi 2 Février est retenu par le Conseil d'Ecole. Monsieur le Maire, favorable à cette date, s'occupera des formalités administratives.

VII - SPORTS INTER-ECOLES (Bussac - St Vaize - Fontcouverte) :

Un déplacement sportif en USEP a eu lieu à Fontcouverte le 25 Novembre (football).

Le prochain aura lieu à Bussac au printemps et le 3e à Saint-Vaize en Mai 89.

VIII - JUMELAGE BUSSAC - KABARA (port de Tombouctou) :

A la suite d'une projection réalisée à l'école sur Tombouctou et sa région, un échange de correspondance scolaire est envisagé avec l'école de Kabara. Le courrier partira le 5 Décembre. Une vente de gâteaux, un appel à la générosité des enfants et de leurs parents, le tout concrétisé à l'occasion de l'Arbre de Noël, permettront de faire parvenir du matériel scolaire et éducatif à ces enfants démunis. Merci à tous et merci aussi à ceux qui oeuvrent pour cette tâche à l'intérieur du Foyer Rural.

IX - GARANTIE DES NOUVEAUX ORDINATEURS :

Un contact va être pris avec la Municipalité.

Fait à Bussac, le 29 Novembre 1988

La Directrice,
J. COSTE

Le Directeur,
J. GUITER

AMENAGEMENT du PRESBYTERE en LOGEMENTS SOCIAUX

Acquis de l'Abbé Christophe COINDREAU à la suite de la délibération du 11 juillet 1835 pour la somme de quatre mille francs, le Presbytère devait accueillir jusqu'au décès de l'Abbé Jean TOUGERON, en janvier 1984, les desservants de l'Eglise de BUSSAC SUR CHARENTE.

Comme il apparaissait que l'Abbé TOUGERON ne serait pas remplacé dans sa fonction permanente, le Conseil Municipal engageait une réflexion difficile sur la destination à donner à cet immeuble qui jouit d'une situation remarquable mais avait souffert au cours des ans.

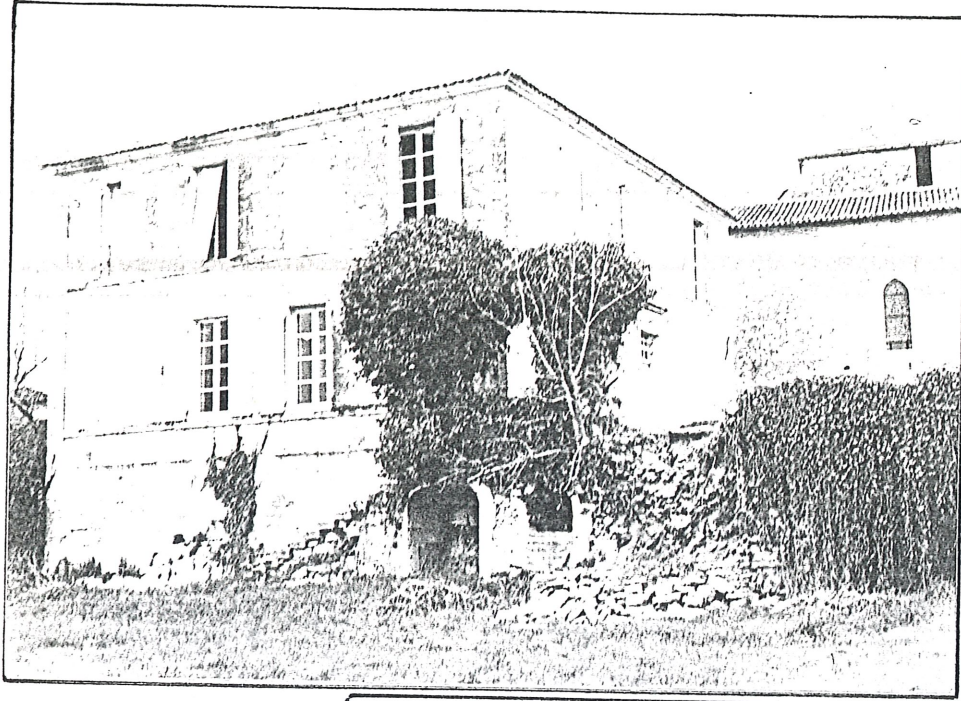
Souhaitant sa réhabilitation tout en le maintenant dans le patrimoine communal, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 5 mai 1987 et suite aux propositions formulées par l'A.R.I.M. dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, devait confier à la S.E.M.I.S. le suivi des travaux d'aménagement et de rénovation.

Le 11 novembre, il m'autorisait à signer avec la S.E.M.I.S. la Convention et le bail emphytéotique permettant la création et la gestion de logements sociaux. Un prêt locatif aidé d'un montant de 810 000 Francs, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations devait assurer le financement des travaux.

Dans le même temps, la Commune réalise la construction d'un local de réunion à l'intention du Conseil de Chrétiens.

Ainsi, se trouve réalisée la volonté de l'Equipe municipale : maintenir cet immeuble dans le patrimoine communal en lui affectant une fonction sociale.

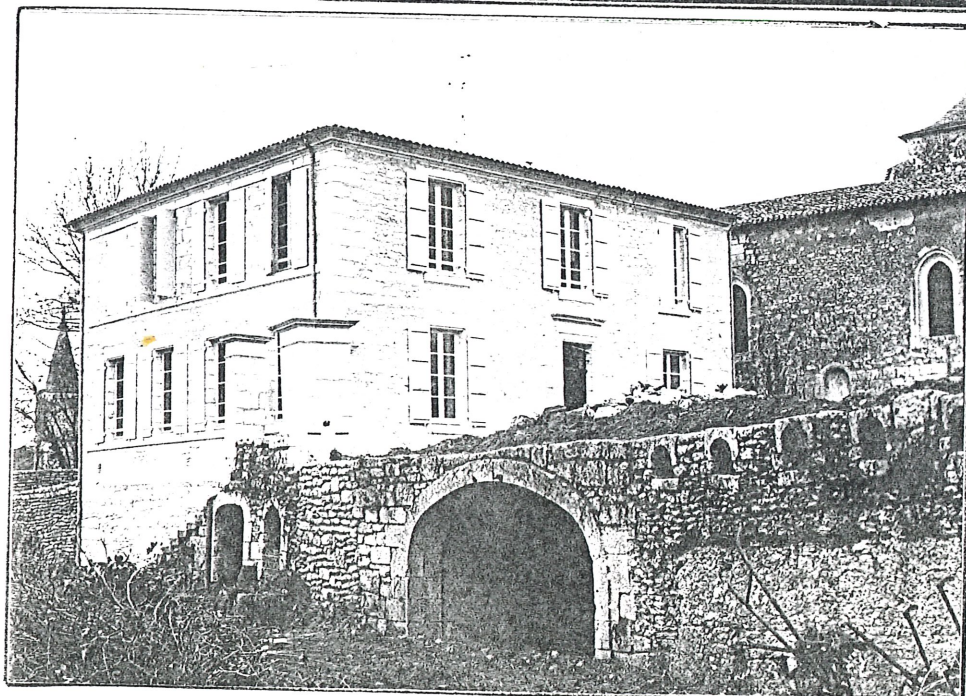
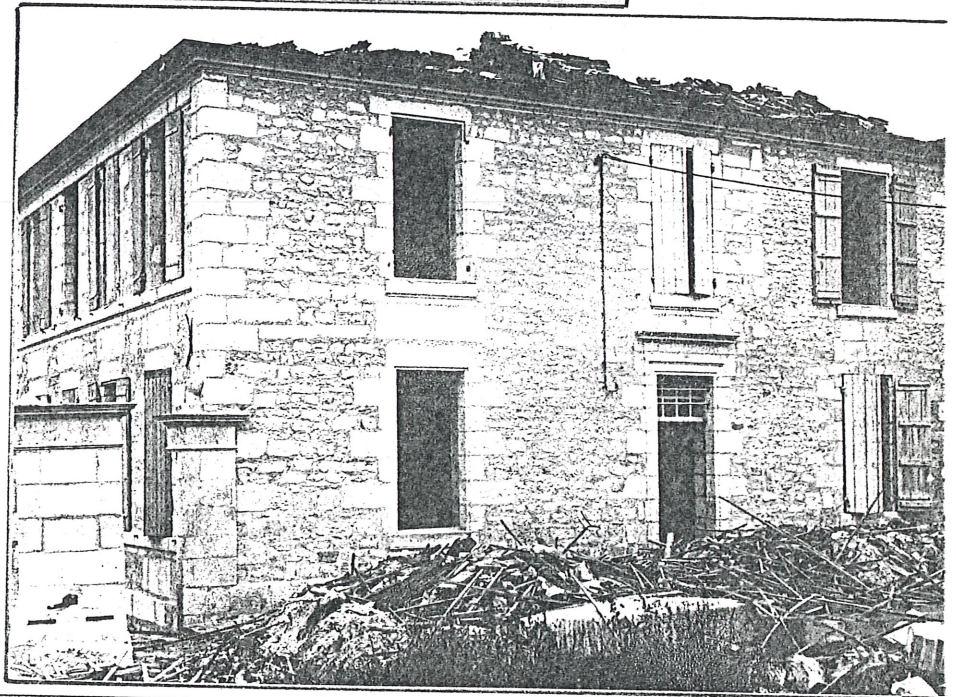
**Le Maire de BUSSAC SUR CHARENTE,
Guy CHAPUIS.**



Le
PRESBYTÈRE

Avant le
commencement
des travaux
en Décembre

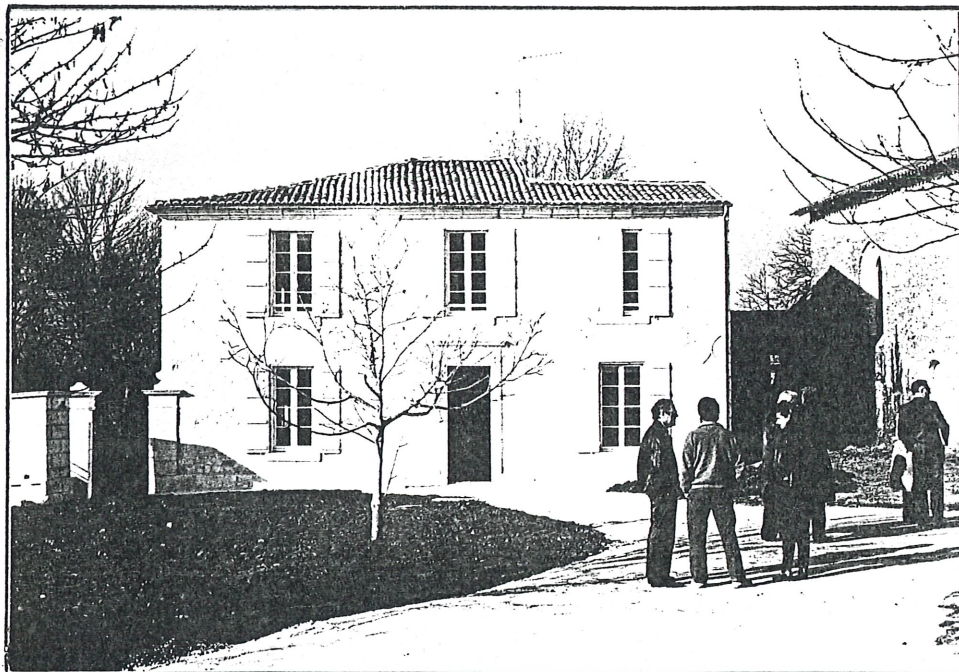
Une fois
les travaux
entrepris
(début Mai 1988)

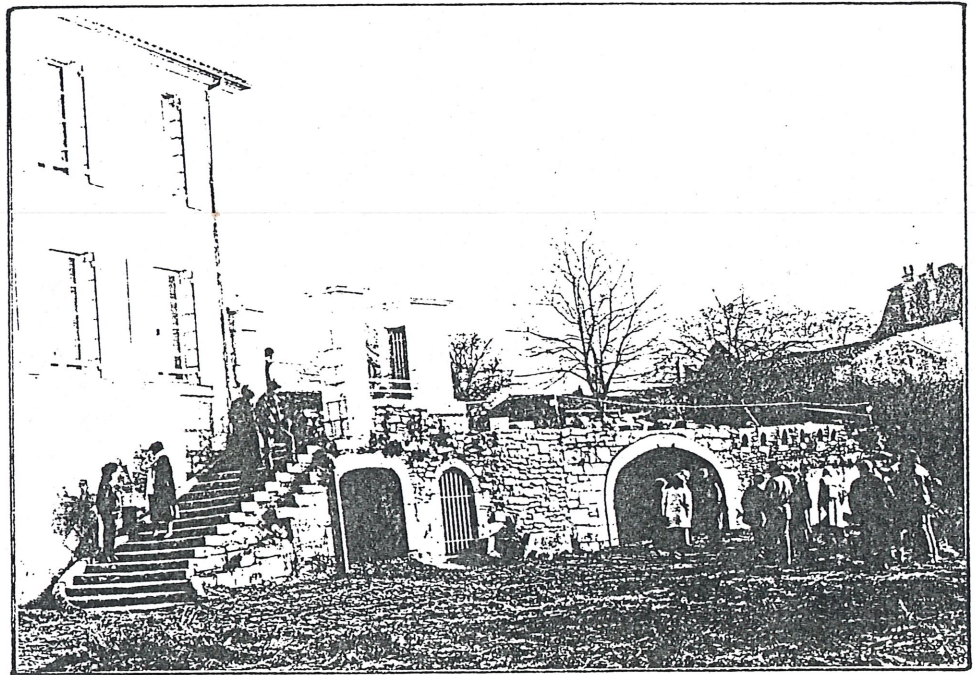
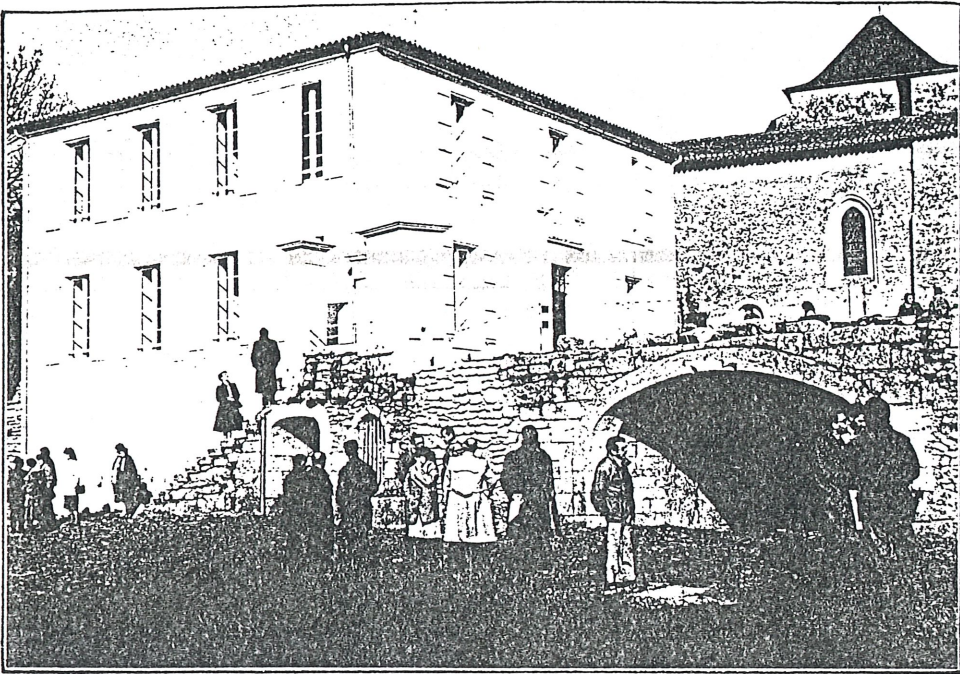


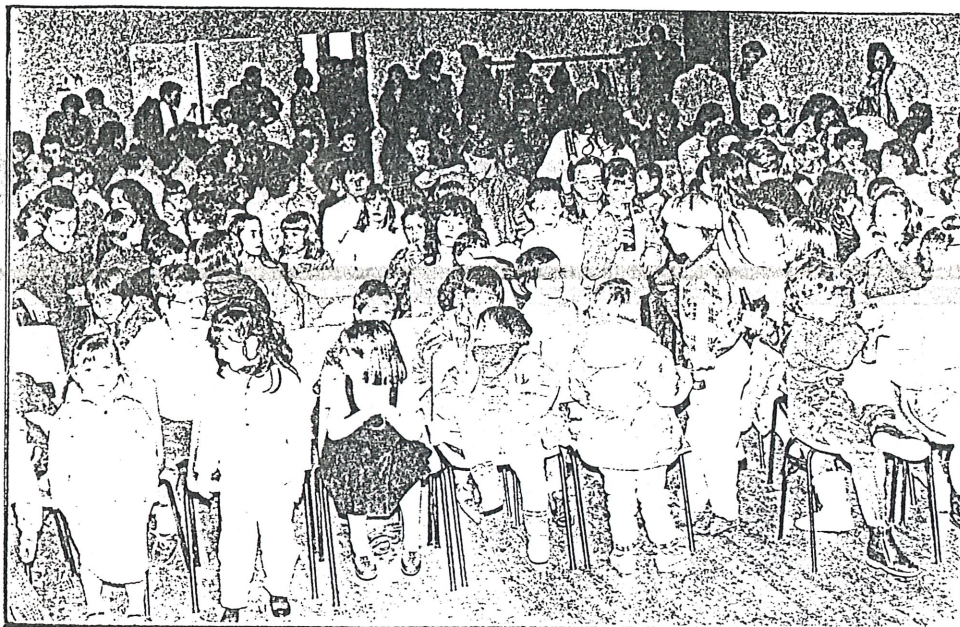
Presque achevé
(Fin Octobre)

INAUGURATION

le 26 - 11 - 88



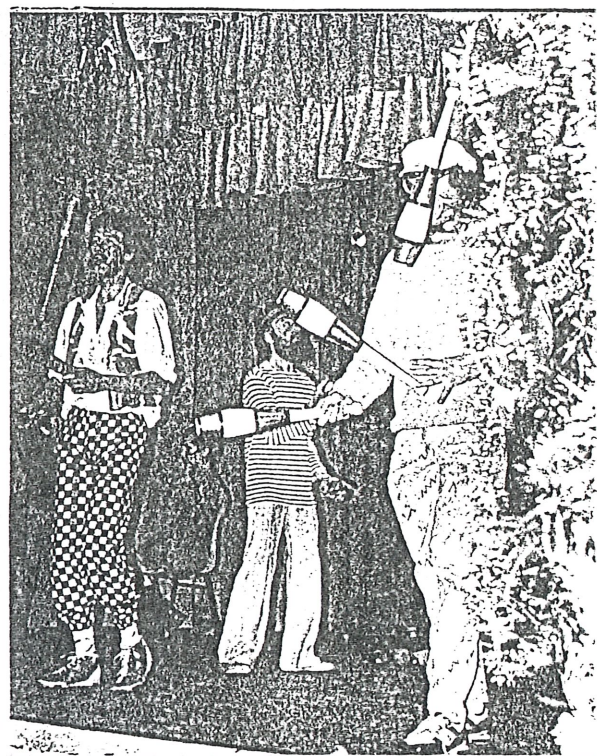




Le NOEL des
enfants de l'école
qui a eu lieu
le dimanche
18 Décembre 1988

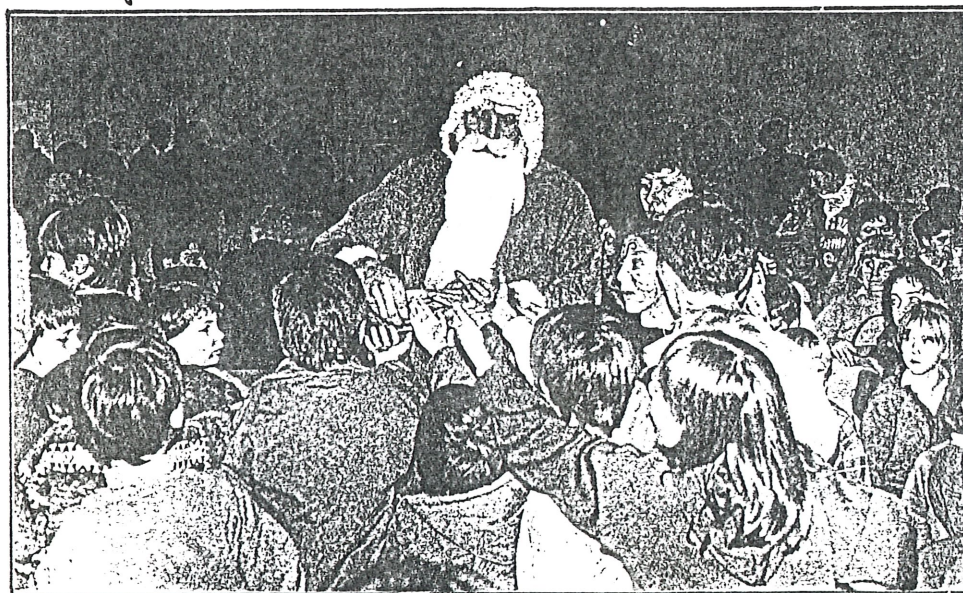


La troupe de jonglage "L'Oreille du Ventre"



dans

son numéro



L'arrivée
très attendue
du Père Noël

Communiqué de
L'INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction Régionale de Poitiers



OBJET : résultats du recensement complémentaire de 1988

Monsieur le Maire,

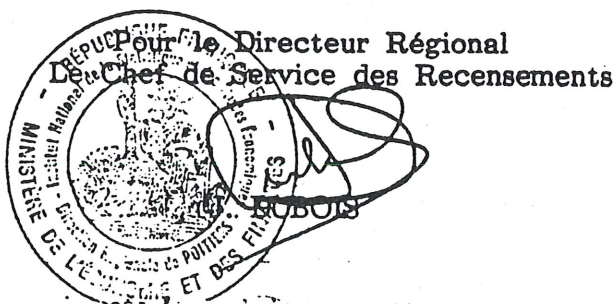
A l'issue de la vérification effectuée par mes services, j'ai le plaisir de vous confirmer les chiffres obtenus par votre commune au recensement complémentaire que vous venez d'effectuer :

- augmentation de 39 habitants portant la population légale totale à 1022 *personnes*

Ces chiffres sont transmis à Monsieur le Préfet du Département ainsi qu'à Monsieur le Directeur Général de l'INSEE, pour homologation.

La nouvelle population qui prendra effet au 01.01.1989 sera publiée au journal officiel en Février/mars 1989.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



"A la lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal en date du 12.09.88, nous apprenons que notre "Jumelle" a vu elle aussi sa population s'accroître puisque la Municipalité d'Oron-la-Ville vient de fêter son millième administré. Nul doute qu'on apprécie la qualité de vie à Bussac-sur-Charente et à Oron-la-Ville.....!"

- INFORMATIONS MUNICIPALES -

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 26 Octobre, sous la présidence de M. Guy CHAPUIS, Maire, et en présence de Monsieur MARTIN, Receveur Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant M. MARTIN, nouveau Receveur, qui succède à M. LE MEUR, et lui souhaite la bienvenue.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE -

Monsieur le Receveur expose au Conseil que l'excédent de fonctionnement dégagé en 1987 est de 98 048 F. et qu'une somme de 11 600 F. est venue en recouvrement début 88 pour le Programme Local d'Insertion des Femmes Seules. La somme disponible au Budget Supplémentaire est donc de 109 648 F.

Le Conseil décide d'inscrire 64 048 F. en Investissement Voirie pour les travaux d'assainissement et la signalisation de bâtiments. 10 000F. seront inscrits au chapitre entretien de matériel, le solde sera réparti en fonctionnement. Ce budget a été adopté à l'unanimité.

INDEMNITE de GESTION du RECEVEUR -

Le Maire propose au Conseil de reconduire le même taux que celui appliqué pour le Receveur précédent. Le Conseil accepte cette proposition.

BATIMENTS COMMUNAUX -

- 1) Travaux d'aménagement et de rénovation de l'ancien Presbytère -

Monsieur BEDOCHAUD fait savoir qu'ils vont s'achever vers le 5 Novembre. L'inauguration de ces logements sociaux aura lieu le 26 Novembre, ils seront mis à la disposition des locataires le 1er Décembre.

- 2) Il convient d'engager le plus rapidement possible les travaux d'aménagement de la Salle de Réunions près de l'Eglise.

- 3) Monsieur BEDOCHAUD présente le devis de l'Entreprise DROUILLARD pour la réfection des plafonds du Groupe Scolaire. Il est adressé au Conseil Général pour une demande de subvention.

VOIRIE -

- 1) Monsieur DANIAUD fait savoir que le Syndicat procèdera à des travaux d'élagage fin novembre - début décembre.
- 2) Les caniveaux ont été posés dans le Village "Les Bacheliers".
- 3) Les travaux d'assainissement ont commencé à "La Grand' Porte".

4) Eclairage public - Les travaux devraient s'achever en Décembre. La mise en service se fera sur l'ensemble de la Commune en même temps.

5) Le Conseil accepte que chaque collectivité soit représentée au sein du Syndicat des Chemins par deux délégués suppléants, en plus du délégué titulaire existant jusqu'à présent.

AFFAIRE SCOLAIRES ET SOCIALES -

1) Le Maire informe le Conseil de la tenue d'une réunion à l'Ecole le Mercredi 19 Octobre avec la participation des représentants de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, des représentants de la Jeunesse et des Sports, des représentants des Enseignants, des représentants des Parents d'élèves, des représentants du Foyer Rural Municipal ainsi que de l'Animateur cantonal. Cette réunion avait pour objet la mise au point d'un programme "Contrats Bleus Réaménagés" pour l'année scolaire 88/89. Au cours de cette réunion, il a été décidé de poursuivre les activités antérieures (tennis de table et informatique) et de démarrer, au bénéfice de tous les enfants de l'école, une initiation musicale assurée par une personnes spécialisée.

2) A la suite de l'Assemblée Générale du Foyer Rural du 7 Octobre, le Maire informe le Conseil des modifications intervenues dans la composition du nouveau bureau.

Il fait part également du courrier adressé par Madame TESSIER concernant la venue de Monseigneur DAVID, Evêque du Diocèse de La Rochelle et Saintes. A cette occasion la Municipalité offrira un vin d'honneur.

Le recensement complémentaire de la population qui vient d'être effectué en Octobre 88, dénombre une population de 1 022 habitants: ce chiffre sera homologué au 1.01.89. Le Conseil décide d'allouer à l'Agent recenseur la somme de 16 F. (somme maximum) par logement recensé.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 Novembre à 9h., sous la présidence de M. Guy CHAPUIS, Maire. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance, puis il passe à l'ordre du jour.

TARIFS de LOCATION de la SALLE MUNICIPALE -

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de réviser les tarifs de location de la Salle Municipale.

TARIFS de LOCATION du MOBILIER de la SALLE MUNICIPALE -

Le Maire étant saisi régulièrement de demandes de prêt de tables et de chaises de la Salle Municipale, il propose au Conseil de fixer un tarif de location : Table : 10 F. - Chaise : 1 F.

DROIT DE STATIONNEMENT (Commerces ambulants) -

Le Conseil Municipal décide de fixer un tarif de droit de stationnement sur le domaine public en tenant compte des critères suivants : le tonnage des véhicules et le temps de stationnement :

- moins de 3 tonnes : 25 F. de l'heure.

- plus de 3 tonnes : 50 F. de l'heure.

. Supplément forfaitaire pour branchement (en sus du coût de l'énergie consommée : 100 F.)

INAUGURATION des LOGEMENTS SOCIAUX du PRESBYTERE -

L'inauguration des logements sociaux du Presbytère aura lieu le Samedi 26 Novembre à 12h. Ces logements seront occupés à compter du 1er Décembre 1988.

SCOLARISATION des ENFANTS -

Participation de la Commune de Résidence aux dépenses des Ecoles de la Commune d'accueil -

Le Maire donne lecture d'une circulaire relative à la participation des Communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles des communes d'accueil et fait part du montant actuel de la dépense pour 17 enfants de BUSSAC scolarisés à SAINTES, soit 16 600 F. Le Conseil Municipal juge cette dépense trop élevée et refuse de l'inscrire au budget 1989. Le Maire rappelle les termes de la délibération du 21 Juin 1985, et les efforts faits ces dernières années pour améliorer la scolarisation des enfants de BUSSAC (Garderie, agrandissement du Restaurant scolaire, Salle de jeux, etc...) Toutefois, après délibération, le Conseil Municipal consent le versement d'une participation pour les enfants de 2 à 4 ans que la Commune ne pourra accueillir. Une circulaire sera rédigée et distribuée sur l'ensemble de la Commune afin d'attirer l'attention de la population.